



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

# EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 27 JANVIER 2025

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 25-01**

**FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

**DATE DE CONVOCATION**  
Le 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Eliane FERRER, Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Anne THIBAUT</b> Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente arrivée après le point n°1	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Excusée
<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Conseiller municipal Mairie de CESSON	Pouvoir Mme J. VACHER	/	
<b>M. Mathieu VISKOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Excusé	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Présent
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent*	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de CRÉGY-LES- MEAUX	Absente
<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Pouvoir Mme M. BOURDIER	/	
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - 3 <sup>ème</sup> Vice- président	Présente	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
<b>Mme Nicole VERTENEUILLE</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente*	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250129-25-01-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de réception préfecture : 29/01/2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Présent*	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Pouvoir Mme A. THIBAUT	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Absent
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Absent	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Excusée	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Pouvoir Mme G. COURET	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS – Membre du bureau	Pouvoir Mme E. FERRER	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Pouvoir M. P. FOURNIER	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Absent
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Présente*	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
<b>M. Alain AUBRY</b> Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente*	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent***

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	<b>Mme Isabelle PERIGAULT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Pouvoir M. D. CHARPENTIER	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Absente
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

<b>Membres titulaires du Conseil d'Administration</b>	27
<b>Membres suppléants du Conseil d'administration</b>	27
<b>Quorum</b>	14
<b>Présents</b>	5
<b>Présents prenant part au vote</b>	4
<b>Présents en visioconférence</b>	8
<b>Présents en visioconférence prenant part au vote</b>	7
<b>Pouvoirs</b>	6
<b>Votants</b>	17

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joëlle VACHER**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

**VU :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L452-1 à L452-48
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe »,
- le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
- la nomenclature M57,
- le règlement intérieur du conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne,
- le rapport joint en annexe portant sur les orientations budgétaires 2025 du Centre Départemental de gestion de Seine-et-Marne,

**CONSIDÉRANT :**

- que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire imposé par le Code général des collectivités territoriales,
- qu'il s'appuie désormais sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB),
- qu'en effet, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les modalités de cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire,
- que dans les 10 semaines précédant le vote du budget, la Présidente de l'établissement présente au conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,
- que ce rapport comporte également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
- qu'il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

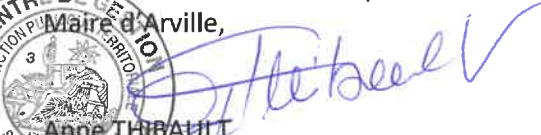
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,


**DÉCIDE :****Article unique**

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 à partir du rapport d'orientations budgétaires présenté par Madame la Présidente et transmis aux membres du conseil d'administration (joint en annexe).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 27 janvier 2025

La Présidente du Centre départemental de gestion,  
Maire d'Arville,  
  
Anne THIBAUT  
Officier de l'ordre national du Mérite



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*



**Centre de gestion  
de Seine-et-Marne**  
Fonction Publique Territoriale

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

## Table des matières

Préambule .....	2
<b>1. Contexte économique international et national.....</b>	<b>3</b>
1.1.Contexte international .....	3
1.2.Contexte européen.....	4
1.3.Contexte national .....	5
<b>2. Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 .....</b>	<b>7</b>
<b>3. Les orientations stratégiques du CDG77 .....</b>	<b>7</b>
3.1.Bilan des orientations budgétaires 2024 .....	7
3.2.Les choix stratégiques pour 2025.....	8
<b>4. Orientations budgétaires 2025 .....</b>	<b>9</b>
4.1.Analyse rétrospective 2015-2024 .....	9
4.2.Analyse prospective pour 2025.....	16
<b>5. Les Ressources Humaines.....</b>	<b>22</b>
5.1.Structure des effectifs .....	22
5.2.Dépenses de personnel .....	23
5.3.Durée effective du travail .....	23
5.4.Évolution prévisionnelle.....	24
<b>6. État de la dette .....</b>	<b>24</b>

## Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et aux établissements publics administratifs dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'établissement (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Le DOB s'effectue ainsi sur la base d'un rapport élaboré par la Présidente et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de cotisations ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée pour notre établissement puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

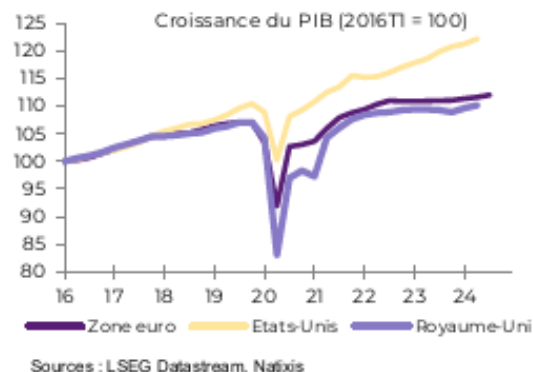
Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les élus sur l'évolution financière de l'établissement en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations des collectivités et des établissements affiliés, tout en intégrant le contexte sanitaire, le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

# 1. Contexte économique international et national

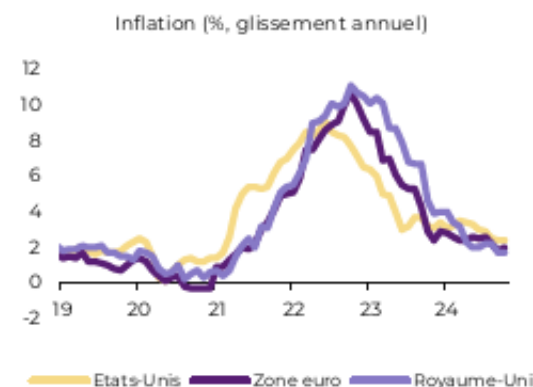
## 1.1. Contexte international

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1% en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

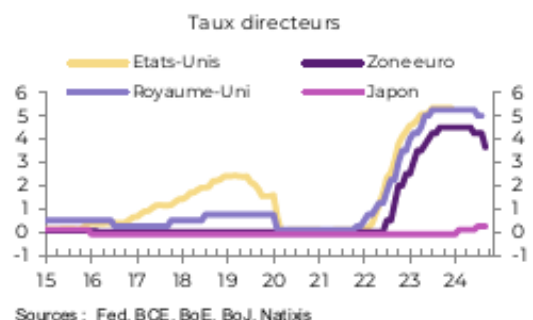


La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.



Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.



## 1.2. Contexte européen

En zone Euro, l'activité a fait mieux que prévu au 3<sup>ème</sup> trimestre, mais cela va-t-il durer ?

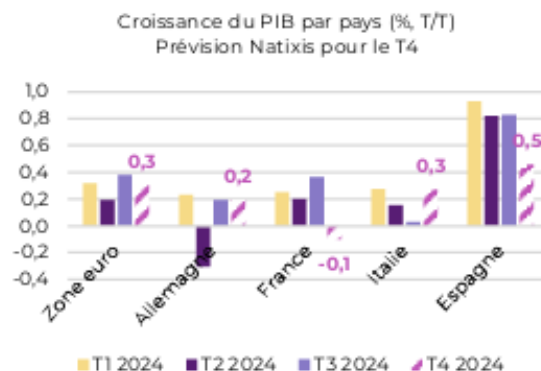
Le scénario anticipé pour la zone Euro est une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3<sup>ème</sup> trimestre en zone Euro, après +0,2 % au 2<sup>ème</sup> trimestre, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : l'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au 3<sup>ème</sup> trimestre. Pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, il est anticipé une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre les pays.

### Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (GA, %)	0,5	0,8	1,3
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4
FBCF( GA, %)	1,1	-2,5	0,5
Exportations (GA, %)	-0,4	2,1	2,8
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	1,1	0,3
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	6,2	2,9	2,3

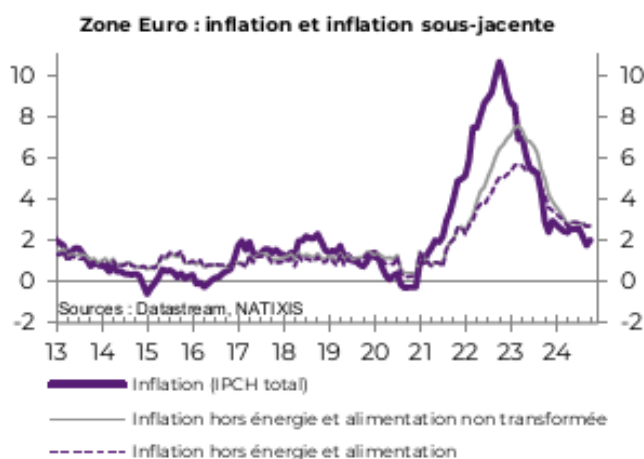
Source : Natixis



Source : Eurostat, Natixis

Les experts tablent sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.



L'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

### 1.3. Contexte national

#### Scénario de croissance : anticipation d'une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France

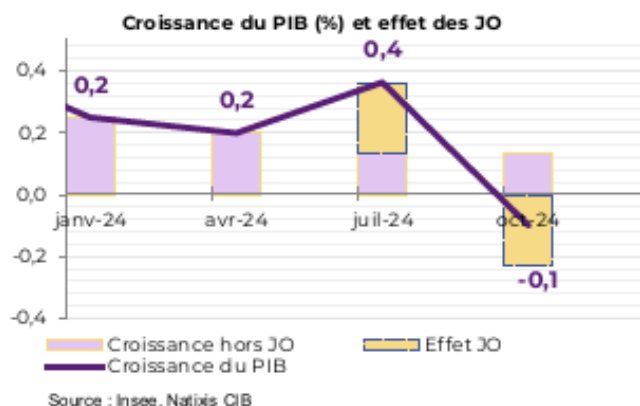
L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3<sup>ème</sup> trimestre, en ligne avec les attentes des experts. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3<sup>ème</sup> trimestre. L'estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au 4<sup>ème</sup> trimestre (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4<sup>ème</sup> trimestre).

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Il est estimé néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

#### Prévisions

	2023	2024	2025
<b>PIB (MA, %)</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
<b>Inflation IPCH (%)</b>	<b>5,7</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	<i>5,5</i>	<i>2,4</i>	<i>2,0</i>

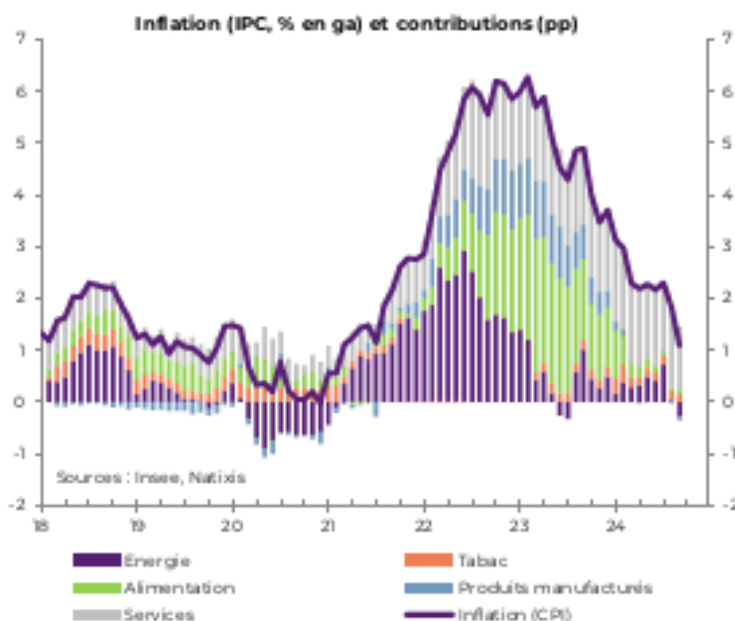
Source : Natixis CIB



#### Inflation : en moyenne annuelle, prévision d'une inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Cependant l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

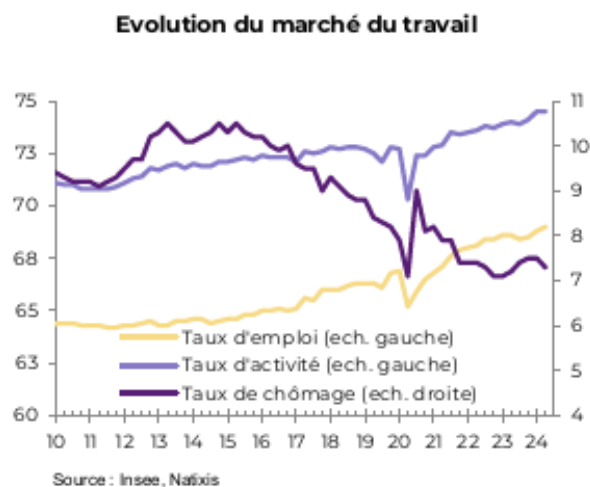
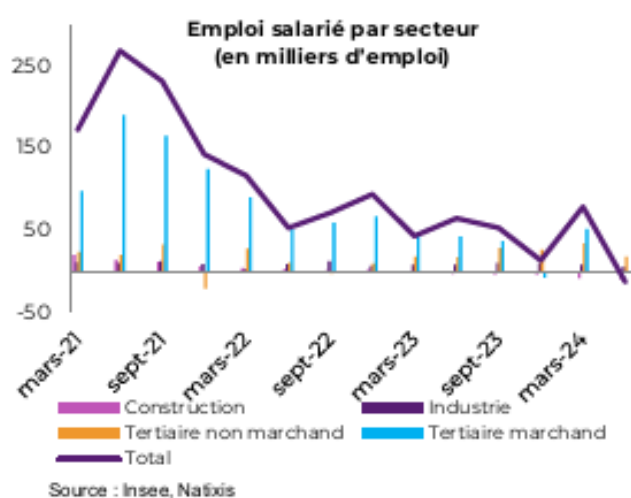


### Les perspectives d'emploi privé présentent des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, après +21k au 1<sup>er</sup> trimestre 2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 après - 28k au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 comme au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.



### Nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (environ 2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

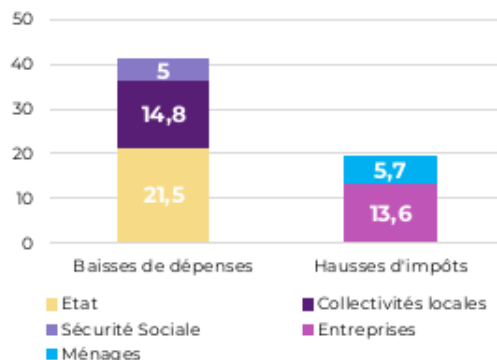
- de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses
- le projet de loi de finances est actuellement débattu à l'Assemblée nationale. Même s'il est envisagé que le budget sera adopté via l'article 49.3 avant la fin de l'année, le gouvernement devra probablement accepter certaines modifications pour éviter une motion de censure.

## Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dette publique	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

2/3 de l'effort prévu par le gouvernement passe par une réduction des dépenses et 1/3 par des hausses d'impôts (Mds€)



Source : PLF 2025, Natixis

## 2. Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025

La censure du gouvernement, entraînant l'abandon du Projet de Loi de Finances, a engendré un manque de visibilité sans précédent pour les finances publiques locales, rendant complexes les prévisions budgétaires.

C'est d'autant plus difficile pour le bloc communal/intercommunal quand 2025 constitue la dernière année pleine du mandat avec des projets déjà lancés : réalisation de nombreux investissements et développement des actions de politiques publiques.

Le PLF prévoyait notamment la mise en place d'un prélèvement sur recettes affecté à un « fonds de réserve », plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités locales à compter de 2025.

Mais il est impossible au moment où le Débat d'Orientations Budgétaires a lieu de savoir ce qui figurera dans la Loi de Finances 2025 au cours du 1er semestre 2025 au regard du contexte politique inédit à l'Assemblée nationale.

Cette situation plonge l'ensemble des collectivités dans la plus grande incertitude.

## 3. Les orientations stratégiques du CDG77

### 3.1. Bilan des orientations budgétaires 2024

Dans un contexte international instable, les transitions sont au cœur des préoccupations des collectivités locales qui en sont nécessairement des acteurs majeurs. Si l'on pense immédiatement à la transition écologique, qui doit nous permettre de faire face collectivement et de manière soutenable aux évolutions du climat, d'autres transitions sont incontournables : celle du travail et de l'emploi, ainsi que celle du numérique.

Le travail et les attentes vis-à-vis de celui-ci changent. Dans ce contexte, les organisations publiques doivent à la fois mieux connaître et mieux faire connaître ces mutations et s'organiser pour développer la connaissance et l'attractivité des métiers et des emplois qu'elles proposent.

La valorisation et l'attractivité de l'emploi public ont été un des axes forts portés en 2024 par le Centre départemental de gestion qui a un rôle particulier à jouer auprès des 800 employeurs publics seine-et-marnais, qu'il accompagne. L'emploi restera donc au cœur de l'action du CDG en 2025.

Parallèlement, notre Établissement a poursuivi le déploiement de sa présence sur le territoire départemental, au plus près des collectivités et établissements publics. Il s'est attaché à développer son action partenariale pour mieux identifier et partager les bonnes pratiques.

Dans une logique de maîtrise des risques et d'innovation, le CDG77 a déployé progressivement sa nouvelle stratégie numérique, condition de la consolidation de sa performance, de nouveaux modes de travail et de plus de souplesse et d'agilité.

#### **Pour mémoire, les axes définis en début de mandat :**

- Axe 1 : Promouvoir le développement et la transformation de l'Établissement, administration d'expertise, qui est aujourd'hui au cœur de la réforme territoriale (cf. Loi du 06 août 2019) ;
- Axe 2 : instaurer des relations fortes avec les administrateurs, les élus locaux et nationaux particulièrement dans le cadre des instances de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG), les fonctionnaires DGS, DRH..., le Conseil Départemental, la Région Île-de-France, le CNFPT... ;
- Axe 3 : élargir les compétences et trouver des solutions d'accompagnement aux collectivités Seine-et-Marnaises, développer des partenariats ;
- Axe 4 : développer la communication du CDG tant en externe qu'en interne (en accentuant la visibilité et la lisibilité de l'offre existante et future) ;
- Axe 5 : moderniser l'image du CDG 77 en élaborant notamment une nouvelle identité visuelle de l'établissement (logo, charte graphique, supports de communication, mise en service d'un nouveau site Web dès le second semestre 2021),

sont donc poursuivis et approfondis.

2024, est également une année de mise en œuvre d'une plateforme d'échange sécurisée et certifiée pour les données de santé, à destination des collectivités et des partenaires (*Interstis*), d'une plateforme de signature électronique (*DocuSign*), d'une nouvelle solution de sauvegarde immuable, visant à se protéger contre les attaques par ransomware, et de la modernisation des salles de réunion avec l'installation d'un système de visioconférence adapté.

L'année 2024 a fait l'objet d'une activité événementielle intense, avec la mise sur pied de nombreux événements protéiformes : Olympiades inter-collectivités, suivi d'un Forum « Tous en forme au travail », seconde édition des Journées portes ouvertes sur le thème de l'attractivité, matinées d'informations (avec la DDFIP et sur le RGPD). Enfin, la communication interne a été considérablement renforcée pour mieux corroborer le partage d'informations et la montée en compétences des agents du CDG 77 (mise en place d'une gazette interne, d'une revue de presse et organisation de séminaires).

2024 a permis également de consolider les nouveaux dispositifs et médias de la communication mis en place en 2022 et en 2023, et de les compléter : au magazine trimestriel se sont ajoutées des publications ponctuelles (bilan de mi-mandat, carnet « Laïcité et élus locaux »...), la refonte du site internet s'est vue parachevée d'une refonte des ressources documentaires, elle-même associée à l'instauration d'un collège de « référents » s'assurant de l'actualisation de celles-ci, les projets vidéos ont fait l'objet d'une plus forte aspiration (vidéo sur les métiers territoriaux, adoption de l'outil motion design).

### **3.2. Les choix stratégiques pour 2025**

Les collectivités et établissements publics locaux font face à un resserrement de leur capacités financières et à des difficultés à recruter et à mobiliser les compétences dont ils ont besoin au moment où la demande de service public et de présence sur le territoire est forte et où les transitions écologiques, numériques, sociales et sociétales appellent des investissements sans précédent. La raison d'être du Centre départemental de gestion se place aux

Approuvé en conseil en préfecture  
07728170832826250892401DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de réception préfecture : 29/01/2025

côtés et au service de ces acteurs pour les soutenir dans le pilotage et la gestion de leurs ressources humaines et les accompagner dans ces mutations. L'année 2025 sera l'occasion de poursuivre la mise en œuvre des orientations stratégiques 2020-2026 pour affirmer la présence de notre Établissement sur le territoire, poursuivre la professionnalisation et la diversification de notre offre de service, ainsi que la modernisation de nos pilotages et modes de travail.

Pour n'en citer que quelques-uns :

- Poursuivre le développement de notre présence sur le territoire et de la qualité de nos relations et de nos coopérations,
- Renforcer la promotion et les actions de relations aux publics : hors les murs, campagne emploi public, présences institutionnelles, partenariats formalisés ...
- Repenser notre soutien au recrutement,
- Structurer nos appuis juridiques et penser une nouvelle offre,
- Faire évoluer notre offre retraite,
- Fédérer les employeurs autour de la santé au travail,
- Repenser la politique handicap en préparant un plan d'action adapté à notre territoire, mélangeant l'urbain et le rural,
- Élaborer un plan d'action égalité femmes-hommes et le déployer sur le territoire,
- Poursuivre la modernisation de nos pilotages et de nos modes de travail,
- Renforcer la combinaison entre digitalisation et accessibilité de nos services et de nos offres,
- Débuter l'acquisition des compétences autour de l'intelligence artificielle générative,
- Et établir la cartographie de nos risques et les premiers processus correctifs.

L'année 2025 sera synonyme également d'une mise à disposition de tablettes pour les élus et les organisations syndicales, dans une perspective de dématérialisation des séances et des conseils d'administration, de la mise en place d'une application de GRC (*Gestion de la Relation Collectivité*) avec plusieurs objectifs afin d'améliorer la communication avec les collectivités, d'assurer le suivi et la traçabilité des échanges et des interventions, d'optimiser la gestion des relations partenariales, de la mise en œuvre d'une application de gestion de comptabilité analytique, permettant le contrôle de gestion et la prospective financière.

Notre Établissement entend accentuer son activité éditoriale, notamment avec le passage du magazine Trajectoires Publiques de 16 à 20 pages. Et ce tout en raffermissant sa capacité documentaire analytiques et d'études : analyse qualitative et quantitative des archives, suivi accru de la presse, collaboration très étroite avec la direction d'expertise statutaire pour une approche interdisciplinaire. Le Centre départemental de gestion souhaite également s'approprier les outils audiovisuels de manière plus intensive, avec la mise en place de formats audio (rendez-vous « podcasts ») et l'étalement du format vidéo (plus de reportages et de vidéo type « motion design » pédagogiques). En outre, l'ouverture de compte Facebook et Instagram est envisagée et sérieusement étudiée pour approcher un public plus élargi.

Comme vous pouvez le constater, l'année 2025 se veut dynamique et riche.

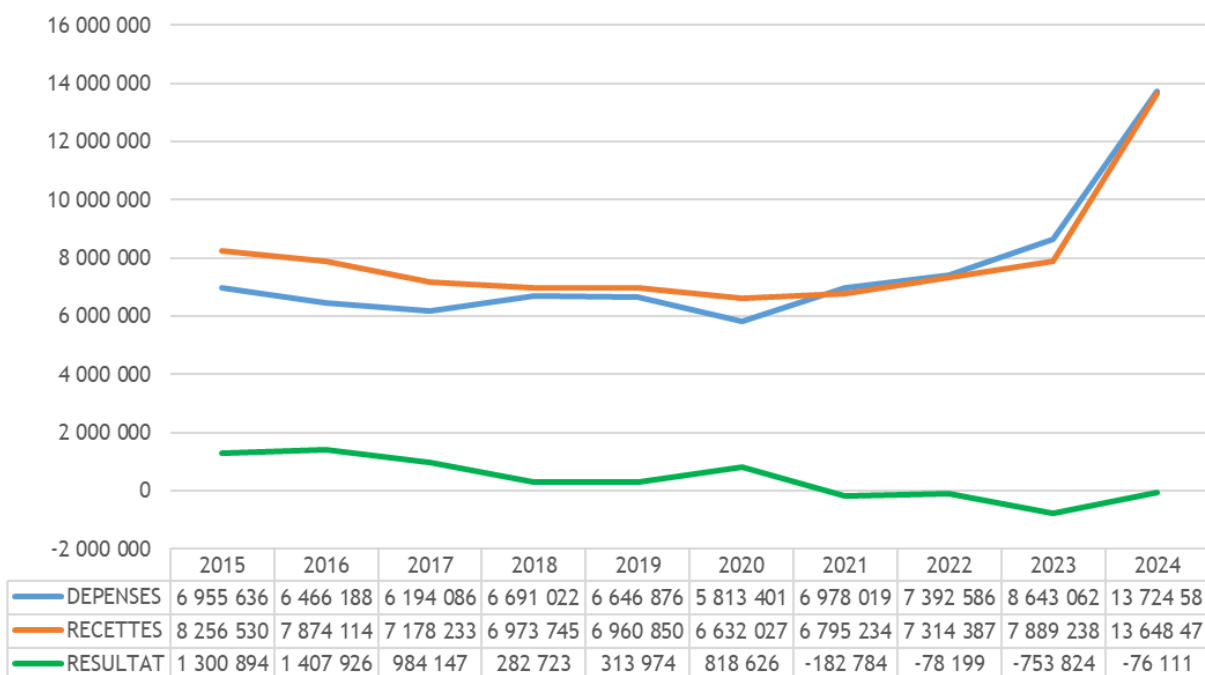
## **4. Orientations budgétaires 2025**

### **4.1. Analyse rétrospective 2015-2024**

#### **La section Fonctionnement**

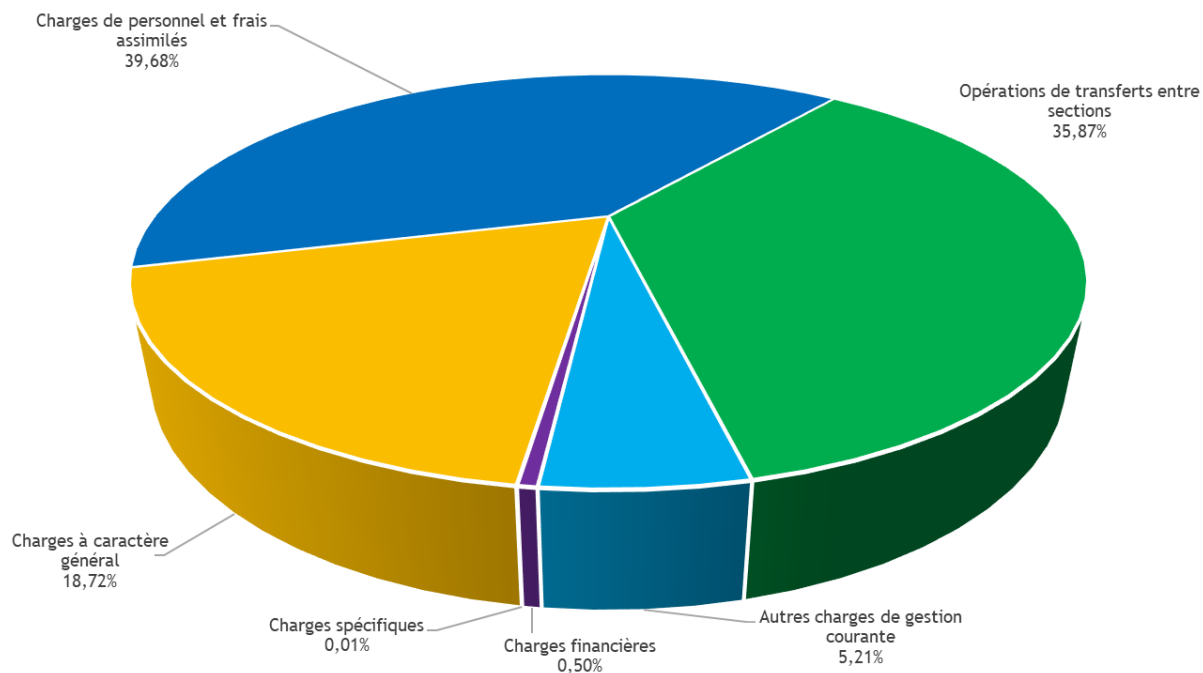
Afin de mieux appréhender l'analyse rétrospective, il est recommandé de prendre en compte les situations financières exécutées et reprises dans le compte administratif (CA) sans prendre en compte ~~l'excédent antérieur reporté en~~ fonctionnement :

## Evolution des dépenses et recettes de Fonctionnement

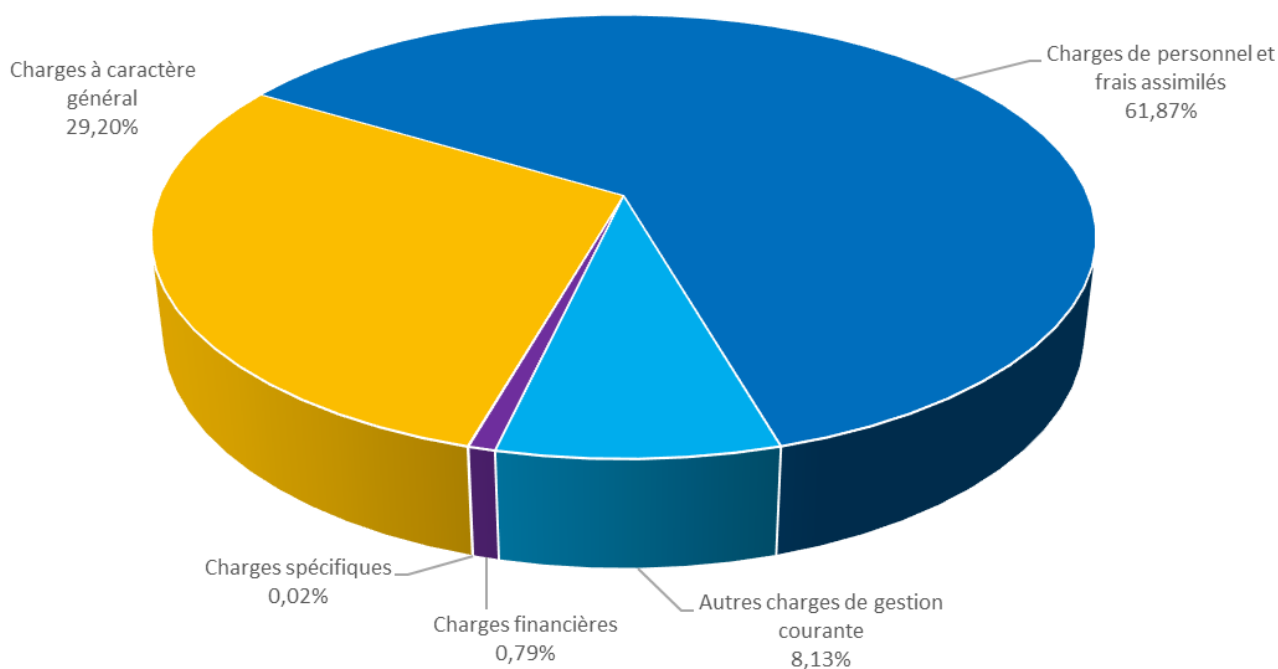


Les chiffres du CA au 31 décembre 2024 font apparaître la poursuite de l'augmentation des dépenses, mais avec des recettes qui suivent la même tendance, mais moins rapidement. La forte augmentation 2024 des dépenses et des recettes s'explique par l'intégration sur l'exercice 2024 de la vente du bâtiment de Le Mée-sur-Seine.

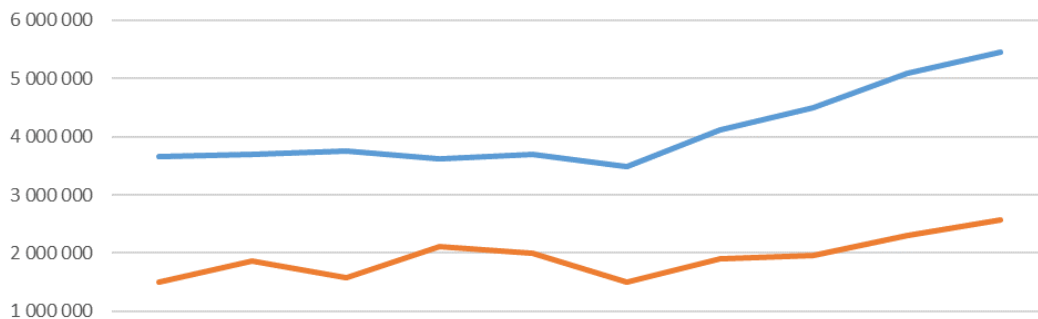
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024



## EVOLUTION DES CHARGES



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CHARGES DE PERSONNEL	3 649 939	3 692 016	3 744 849	3 614 796	3 706 178	3 479 321	4 118 460	4 506 964	5 100 358	5 445 259
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 491 250	1 870 585	1 580 006	2 107 780	1 991 047	1 491 391	1 895 675	1 955 027	2 302 660	2 564 129

Pour 2024, l'augmentation des dépenses de fonctionnement provient aussi bien de l'augmentation des charges de personnel en raison du glissement vieillesse technicité mais aussi de l'ajout en janvier de 5 points d'indice à chaque échelon des grilles indiciaires de la fonction publique.

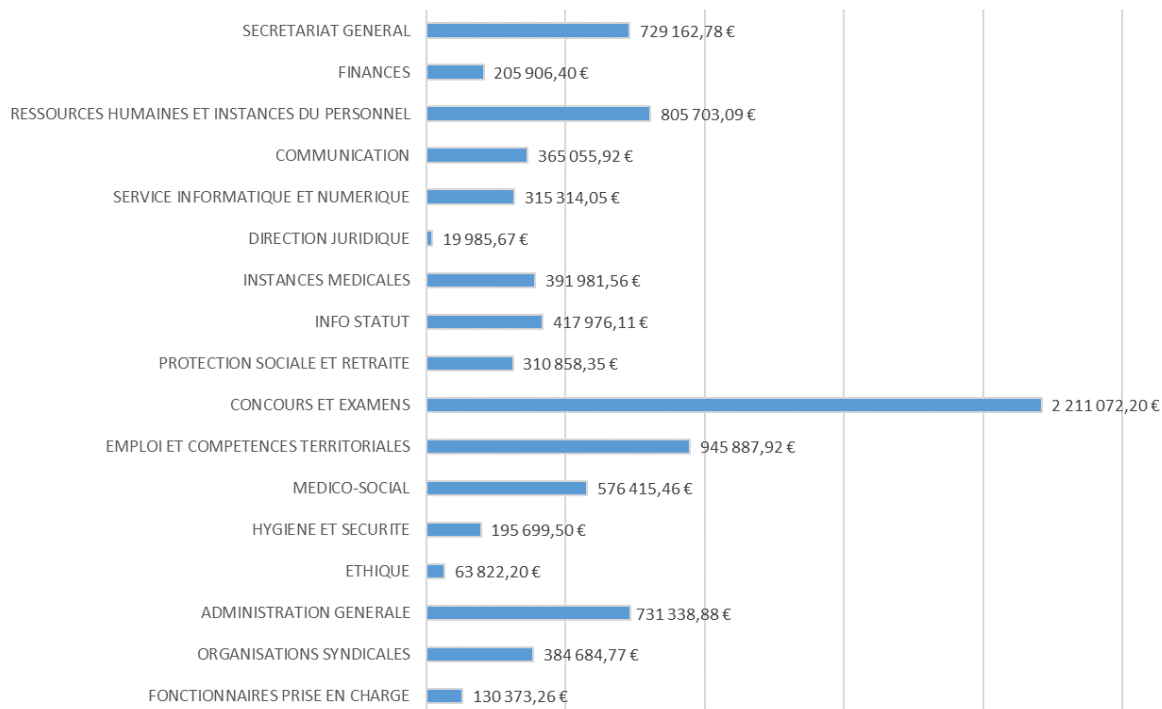
Désormais, il faut de plus prendre en compte la prise en charge sur le chapitre 012 des intérimaires recrutés dans le cadre de la prestation intérim et qui font l'objet d'une recette. Pour 2024, le bilan de la prestation intérim (sans compter le fonctionnement du service intérim qui est supporté par la cotisation additionnelle) est en dépense au chapitre 012 de 259 557,51 € et en recette de 270 471,10 €.

L'augmentation des charges à caractère général s'explique par l'inflation de 1,3 % pour 2024, de la prise en charge de dépenses extraordinaires dans le cadre de la sécurisation du bâtiment à la suite des cambriolages de cette année, mais aussi par la

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250129-25-01-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de réception préfecture : 29/01/2025

poursuite du développement des nouvelles prestations facultatives proposées par le CDG77 tel que le service Intérim territorial, la prestation carrière-paie ou la convention d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel.

#### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE



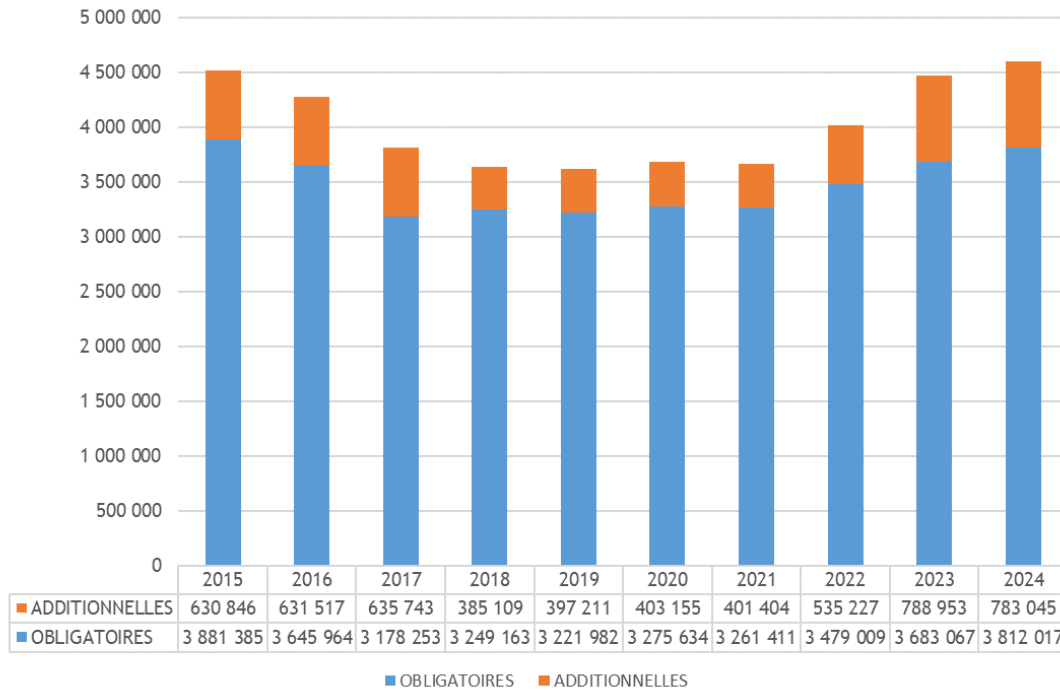
Les recettes de fonctionnement ont connu une baisse constante depuis 2015. Il s'agit en réalité d'une réduction volontaire et maîtrisée puisque le Conseil d'Administration s'est prononcé successivement en faveur de baisses des taux de cotisations de 0.05 % en 2015 pour 2016, de 0.10% en 2016 pour 2017, de 0.05 % en 2017 pour 2018 et d'un maintien du taux global à 0,73 % entre 2018 et 2021.

En 2022 et 2023, le Conseil d'administration a augmenté la cotisation additionnelle de 0.02 point afin d'y intégrer les missions facultatives en Hygiène et sécurité, ainsi que de nouvelles missions facultatives tel que le service Intérim territorial.

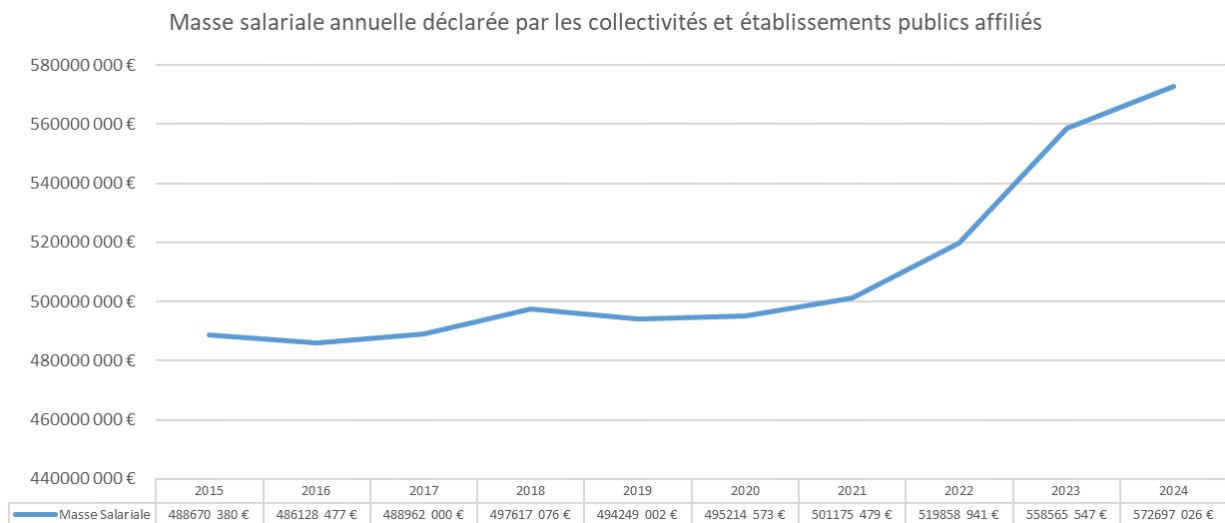
En 2024, les taux sont restés inchangés et l'augmentation du résultat financier provient de l'augmentation de l'assiette de cotisation.

Évolution des cotisations (Taux en %)										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cotisation obligatoire	0,80	0,75	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	<b>0,65</b>
Cotisation additionnelle	0,13	0,13	0,13	0,08	0,08	0,08	0,08	0,10	0,14	<b>0,14</b>
Total cotisations	0,93	0,88	0,78	0,73	0,73	0,73	0,73	0,75	0,79	<b>0,79</b>
<b>Total financier (arrondi)</b>	<b>4 544 756 €</b>	<b>4 277 481 €</b>	<b>3 813 996 €</b>	<b>3 634 271 €</b>	<b>3 619 193 €</b>	<b>3 678 789 €</b>	<b>3 662 815 €</b>	<b>4 014 236 €</b>	<b>4 472 020 €</b>	<b>4 595 062 €</b>

## Evolution des recettes issues des cotisations des collectivités et établissements affiliés



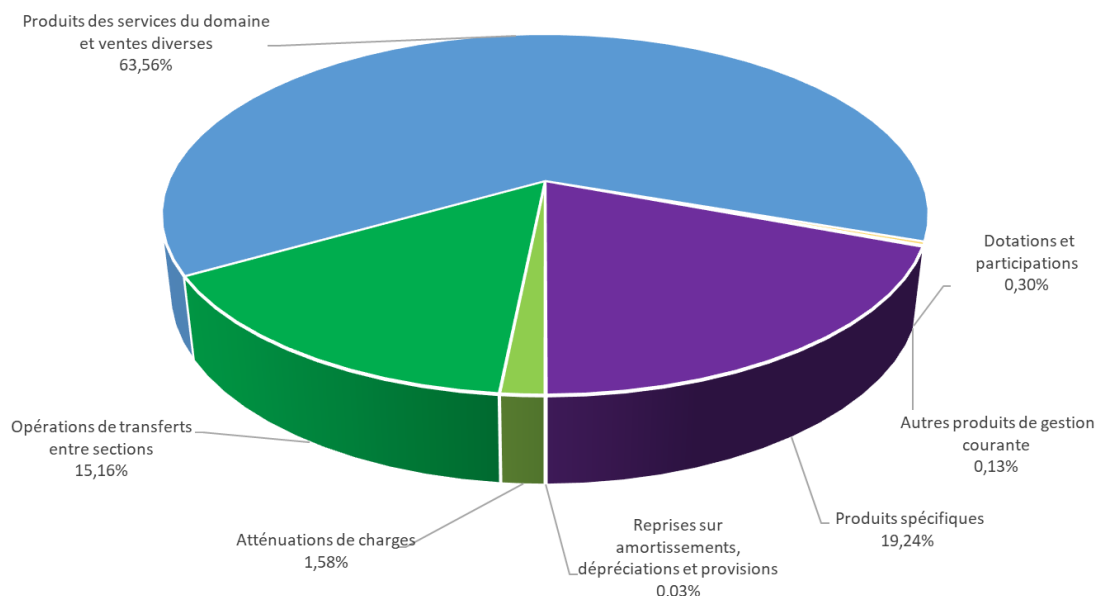
L'augmentation des recettes des cotisations obligatoires et additionnelles est essentiellement due à l'augmentation de la masse salariale des collectivités affiliées au CDG77 servant de base au calcul des cotisations :



L'évolution de la masse salariale annuelle des collectivités et établissements publics affiliés confirme que les dépenses de personnels qui augmentaient progressivement jusqu'à maintenant, ont vu une accélération depuis ces trois dernières années, notamment du fait de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, du smic horaire en lien avec l'inflation et de la revalorisation des échelons des grilles indiciaires.

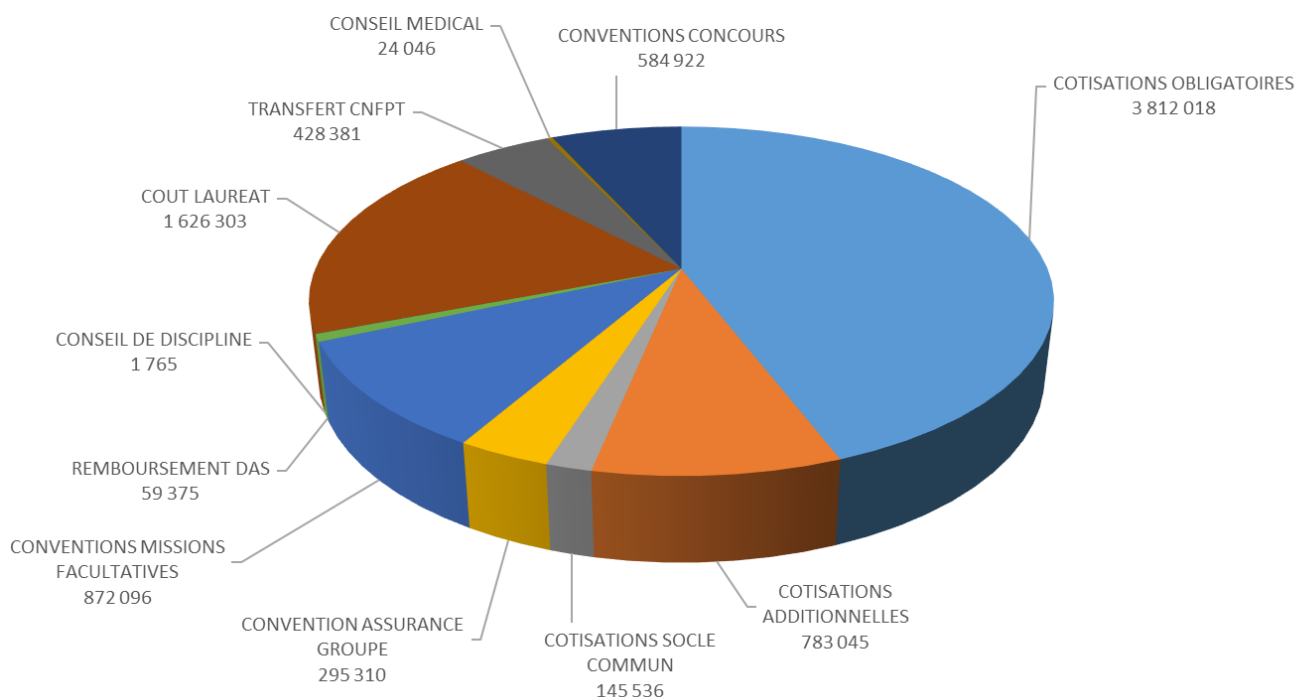
Pour 2024, les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 (hors résultat antérieur reporté)



Les recettes réelles de fonctionnement proviennent à plus de 99 % des produits des services du domaine et ventes diverses qui se décomposent de la manière suivante :

### REPARTITION DES PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES 2024

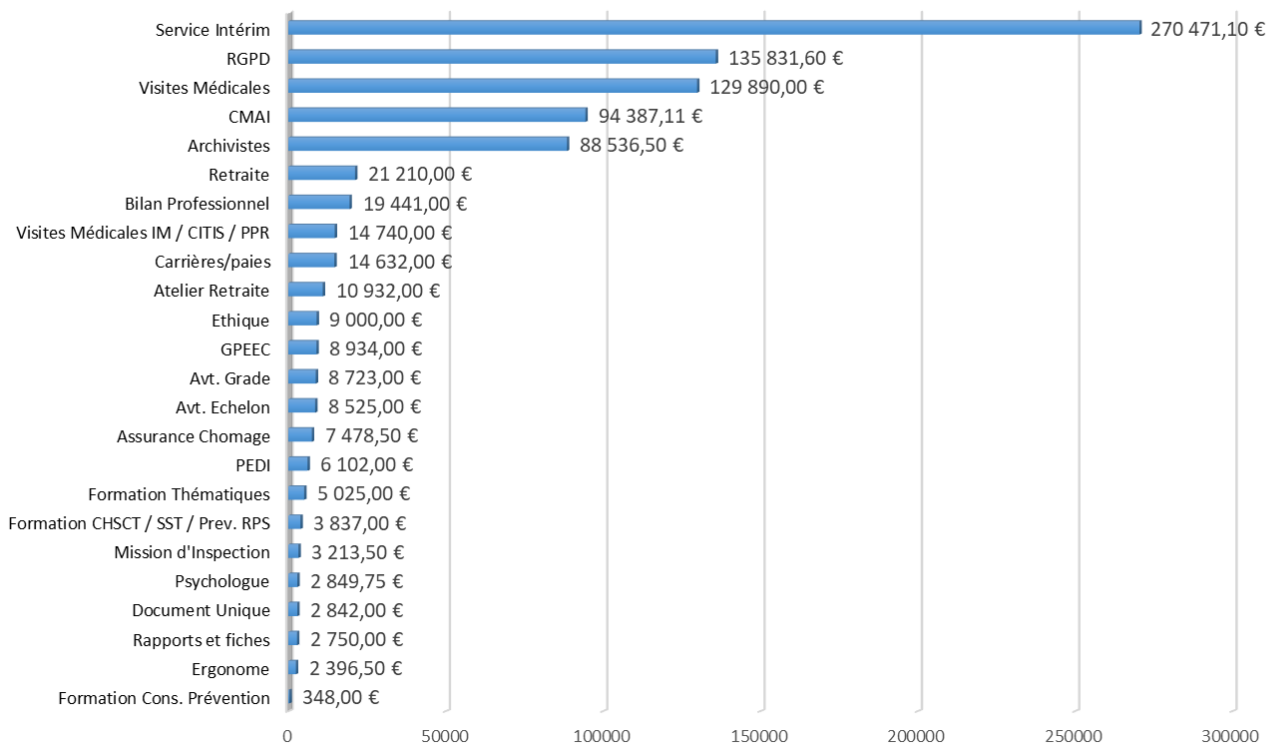


En 2024 la part des cotisations obligatoires et additionnelles des collectivités représente 34 % des recettes totales de fonctionnement et 53 % des recettes réelles de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250129-25-01-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de réception préfecture : 29/01/2025

Pour les autres conventions tarifées, dont les recettes représentent 6 % du total des recettes de fonctionnement 2024 et 10% des recettes réelles de fonctionnement, la répartition par prestation est la suivante :

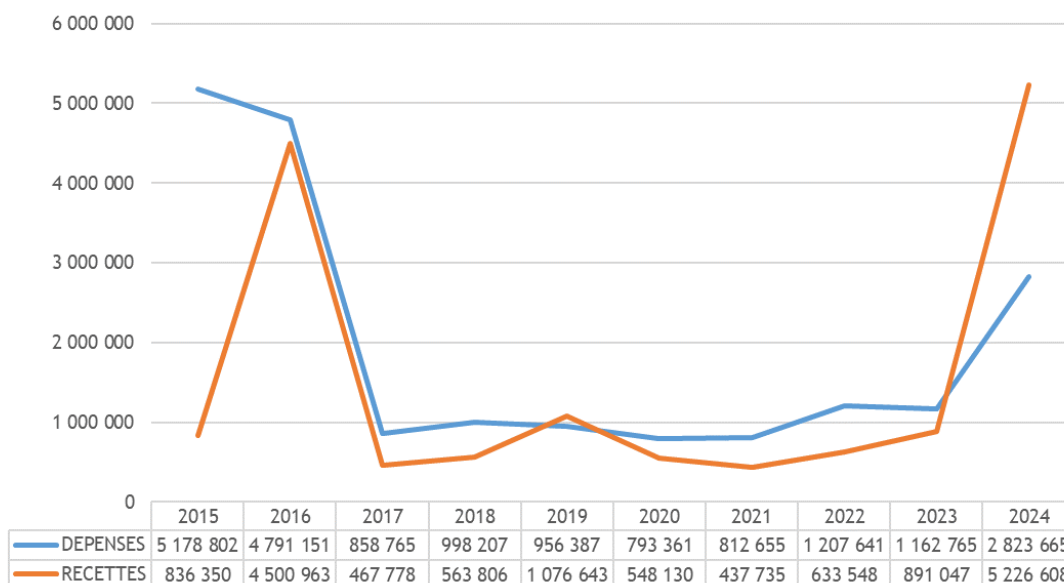
### Recettes conventions missions facultatives 2024



#### La section investissement

Il est également préconisé de prendre en compte les situations financières exécutées et reprises dans le compte administratif (CA) pour la section d'Investissement en prenant en compte le remboursement anticipé des emprunts souscrits à hauteur de 5 millions d'euros environ et qui a contribué au désendettement du Centre de Gestion entre 2015 et 2016.

#### Evolution des dépenses et recettes d'Investissement

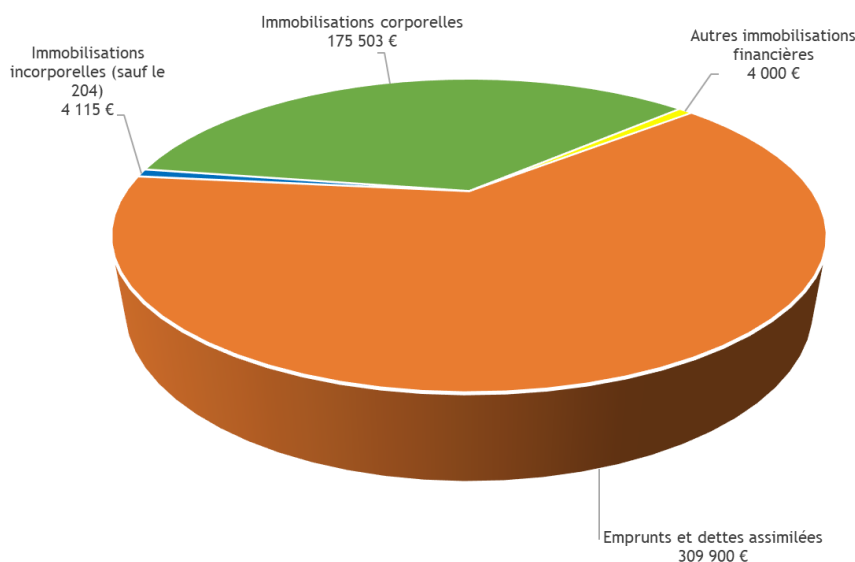


Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250129-25-01-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de réception préfecture : 29/01/2025

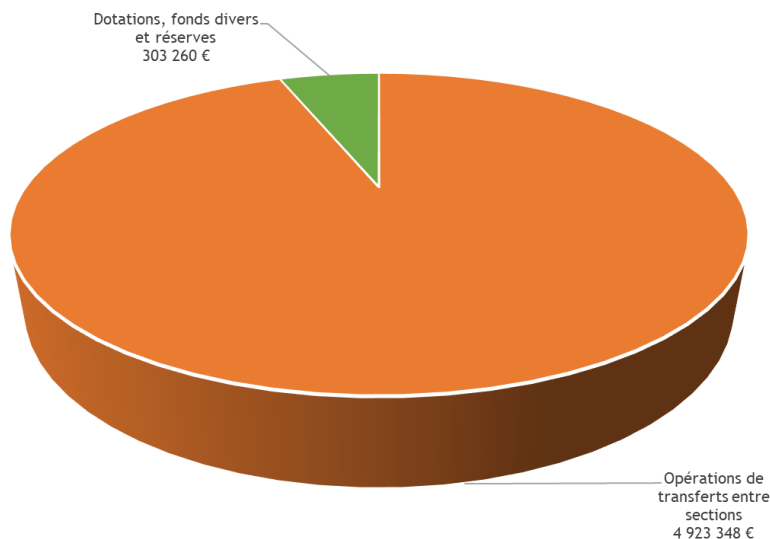
La section d'investissement généralement mineure par rapport à l'ensemble du budget de l'établissement connaît en 2024 un mouvement important du fait de la vente du bâtiment du Mée-sur-Seine. Cette vente a entraîné, du fait de la moins-value, un transfert de crédit de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 4 668 428,73 €.

La section d'investissement sera donc créditrice pour l'exercice suivant et ne nécessitera pas d'affectation de résultat de la section de fonctionnement, ni probablement de virement de la section de fonctionnement.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024



### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024



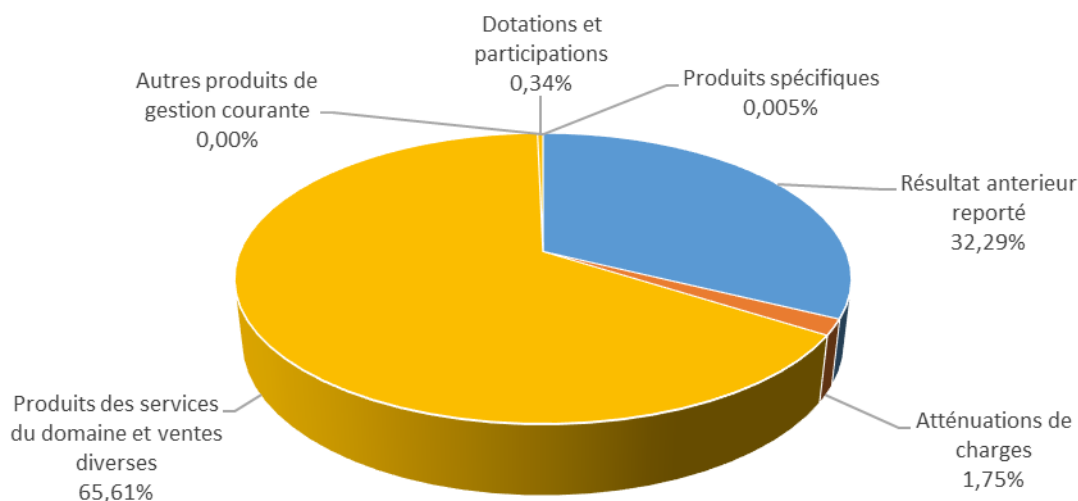
#### 4.2. Analyse prospective pour 2025

Pour rappel, le Conseil d'administration s'est prononcé pour un maintien du taux de cotisation obligatoire à 0,65 % et du taux de cotisation additionnelle à 0,14 % pour l'exercice 2025, soit un taux global de 0,79 %.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2025 se monte à 12 965 724 € avec une section de fonctionnement à hauteur de 10 244 781 € et une section investissement à 2 720 943 €.

**Prévisions 2025, pour la section de fonctionnement :**

**PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025**



RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
CH - 002	Résultat antérieur reporté	3 324 897,39
CH - 013	Atténuations de charges	179 728,00
CH - 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	6 755 297,00
CH - 74	Dotations et participations	35 000,00
CH - 75	Autres produits de gestion courante	100,00
CH - 77	Produits spécifiques	500,00
TOTAL		10 295 522,39

Le chapitre 002 : résultat antérieur reporté

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement évalué et repris par anticipation dans ce projet. Le montant exact sera repris lors du vote du budget primitif 2024.

Le chapitre 013 : atténuations de charges

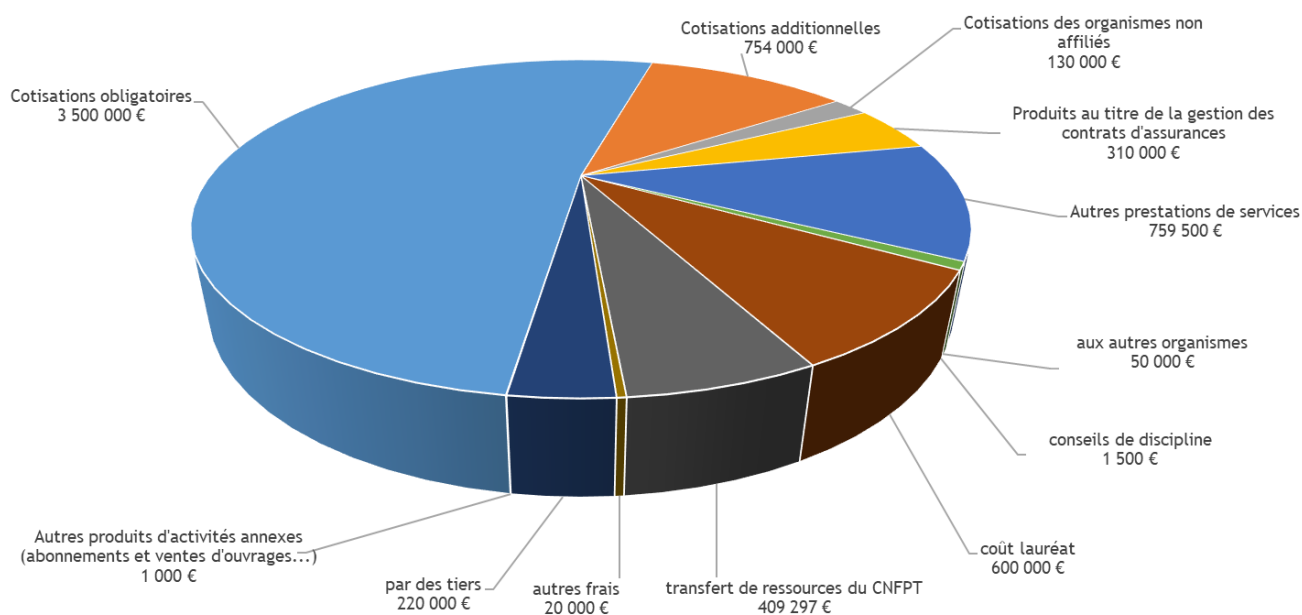
Il s'agit du remboursement sur les rémunérations du personnel, aussi bien des agents du Centre de gestion que des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) pris en charge par ce CDG. C'est dans ce chapitre que sont comptés les remboursements des collectivités et établissements publics ayant demandé la prise en charge d'un de leurs agents.

Sur ce chapitre viennent aussi la part payée par les agents pour les tickets restaurants et le montant correspond à la contrepassation des Intérêts Courus Non échus (ICNE) de l'exercice 2024.

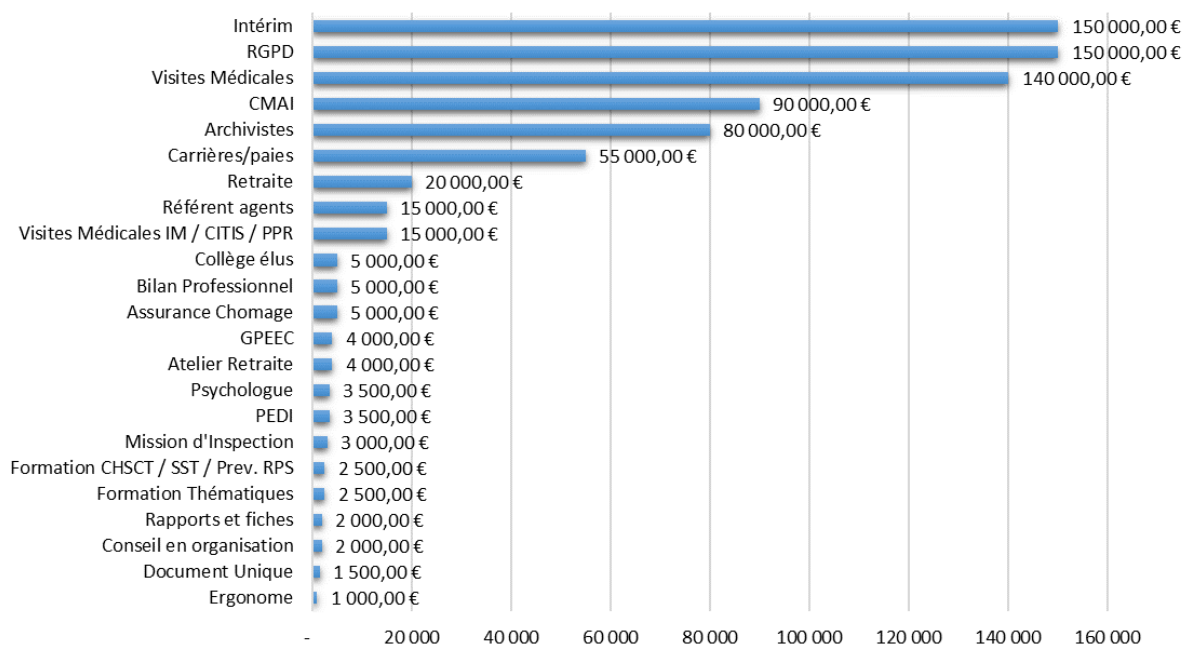
Le chapitre 70 : produits des services du domaine et ventes diverses

Les recettes des activités des services ont été estimées par rapport aux tarifs des missions facultatives votés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 novembre 2024.

## PREVISION DES PRODUITS D'ACTIVITES 2025



## AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES - PREVISIONS 2025



### Le chapitre 74 : dotations et participations

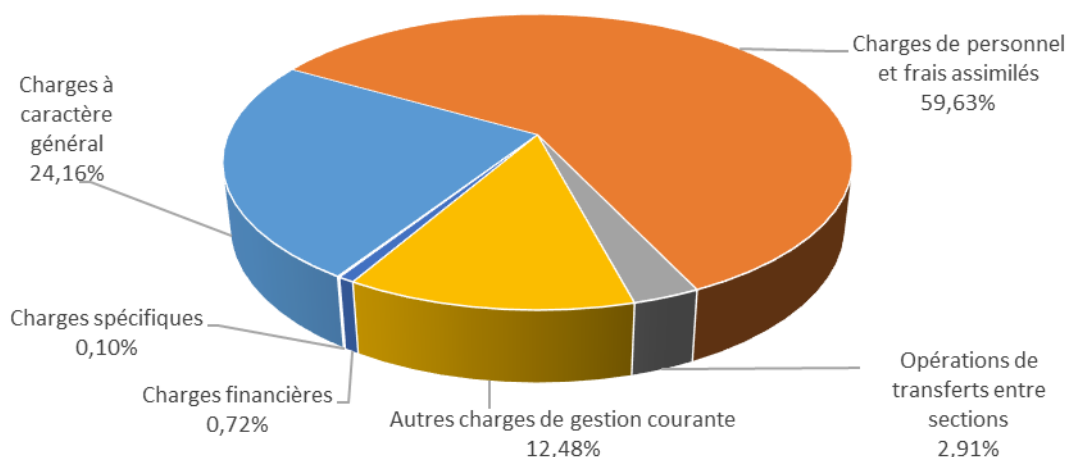
Le montant correspond à l'estimation de la FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), ainsi que de la participation du FIPHP, dans le cadre d'une convention triennale et qui est compté dans le résultat de la mission handicap. Le montant prévu cette année est estimé à 25 000 €.

### Le chapitre 75 : autres produits de gestion courante

C'est sur ce chapitre que sont reportés les subventions reçues et tous les autres produits de gestions courantes, notamment les indemnités reçues des compagnies d'assurance.

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250129-25-01-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de réception préfecture : 29/01/2025

## PROJET DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
CH - 002	Résultat de fonctionnement reporté	-
CH - 011	Charges à caractère général	2 486 900,00
CH - 012	Charges de personnel et frais assimilés	6 138 800,00
CH - 023	Virement à la section d'investissement	-
CH - 042	Opérations de transferts entre sections	300 000,00
CH - 65	Autres charges de gestion courante	1 285 249,39
CH - 66	Charges financières	74 573,00
CH - 67	Charges spécifiques	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>10 295 522,39</b>

### Chapitre 011 : charges à caractère général

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles nécessaires au bon fonctionnement des services telles que l'eau, l'électricité, le carburant, les fournitures de bureau, les contrats de maintenance, les primes d'assurances, les frais d'affranchissement ou la formation du personnel.

La prévision budgétaire de baisse de 328 270 € (soit une baisse de près de 12%) par rapport à l'année 2024, dans le cadre d'un calcul plus ajusté des besoins de fonctionnement de l'établissement et des services, en collaboration avec les responsables de services qui ont été associés à la construction du présent budget.

### Chapitre 012 – charges de personnel

Ce chapitre concerne la masse salariale des agents du Centre de Gestion, des intérimaires recrutés pour la mission intérim, ainsi que les fonctionnaires momentanément privés d'emplois pris en charge.

Pour 2025, il est prévu une augmentation de 4,45 % de ce chapitre en tenant compte :

- d'un effet GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) de 1,5% pour les titulaires de la fonction publique ;
- de la mise en place d'une participation forfaitaire de 50 € mensuels pour tout agent adhérent au contrat de prévoyance proposé par le CDG77 à compter du 1er janvier 2025 ;
- de la prévision de l'augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux auprès de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ;
- d'une augmentation pour le recrutement des intérimaires pour le service intérim.

### Chapitre 023 : virement à la section investissement

Il s'agit du montant nécessaire à l'équilibre de la section investissement. Il n'est pas prévu de virement à la section d'investissement compte tenu du résultat de la section d'investissement en 2024.

### Chapitre 042 : Opérations de transferts entre sections

Inscription de la somme de 300 000 € correspondant aux amortissements prévus pour 2025

### Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Les inscriptions budgétaires de ce chapitre correspondent à l'ensemble des indemnités versées aux élus, les remboursements aux collectivités des charges liées aux activités syndicales, les frais de missions et déplacements des instances ainsi que les subventions aux associations.

Ce chapitre contient aussi les droits d'utilisation informatique en nuage (compte 65811 et 65818).

### Chapitre 66 : charges financières

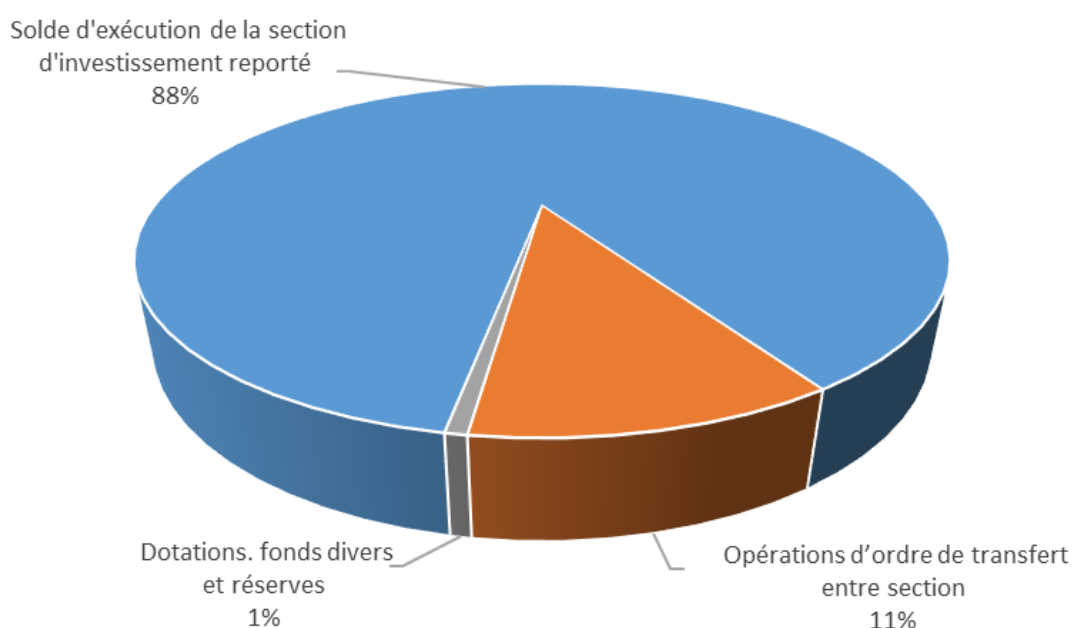
Inscription de 61 150 € € pour le paiement des intérêts des emprunts contractés, auxquels s'ajoutent 13 423 € au titre des ICNE 2025.

### Chapitre 67 : charges spécifiques

Un montant de 10 000 € est prévu pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

### Prévisions 2025, pour la section d'investissement :

## PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025



RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 382 809,30
CH - 021	Virement de la section de fonctionnement	-
CH - 024	Produits des cessions d'immobilisations	-
CH - 40	Opérations d'ordre de transfert entre section	300 000,00
CH - 10	Dotations, fonds divers et réserves	18 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 700 809,30</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250129-25-01-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de réception préfecture : 29/01/2025

### Chapitre 021 : virement de la section fonctionnement

Pour 2025, le résultat 2024 et le produit des cessions d'immobilisations couvriront les besoins en autofinancement de la section d'investissement.

### Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

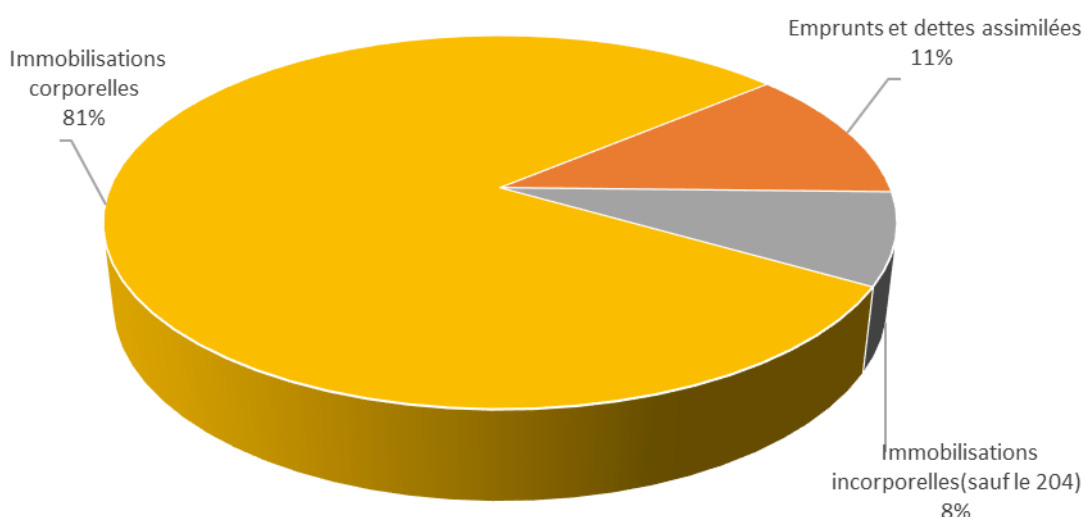
Amortissements : prise en compte de la diminution de la valeur nette comptable des biens immobilisés à la date du 31 décembre 2024 et de la prévision de la proratisation des biens acquis en 2025.

### Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves

Excédent de fonctionnement capitalisé : pas d'affectation de résultat de la section de fonctionnement nécessaire pour cet exercice.

Remboursement d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement l'année 2024 soit un montant attendu de 18 000 €.

## PROJET DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025



DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
CH - 16	Emprunts et dettes assimilées	309 900,00
CH - 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	215 000,00
CH - 21	Immobilisations corporelles	2 175 909,30
TOTAL		2 700 809,30

### Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Inscription d'un crédit de 309 900 € en remboursement de l'annuité de l'emprunt.

### Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

Les projets d'immobilisations incorporelles s'inscrivent dans le développement des choix stratégiques prévus pour l'exercice 2025.

## Chapitre 21 : immobilisations corporelles

De même que pour les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles s'inscrivent dans les choix stratégiques de 2025 et dans la mise à niveau des outils pour atteindre ces objectifs, dont notamment :

- Travaux de réaménagement du siège de Lieusaint (3<sup>ème</sup> étage / Rez-de-Chaussée / Ascenseur extérieur)
- Travaux de sécurisation du bâtiment
- Travaux éclairage parking extérieur
- Changement du revêtement de sol
- Achat nouveaux mobiliers et poursuite de la mise aux normes RGPD
- Renouvellement du parc de PC

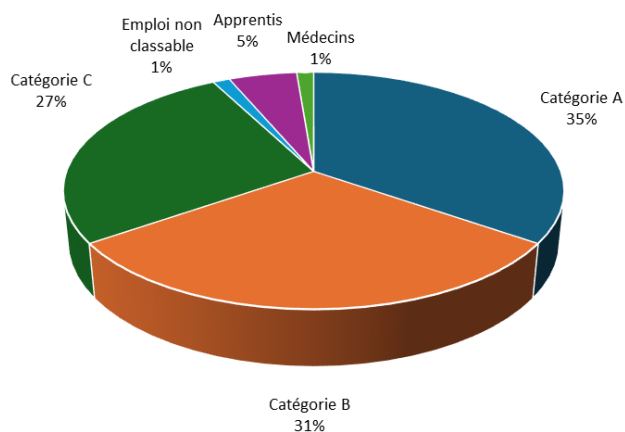
## 5. Les Ressources Humaines

### 5.1. Structure des effectifs

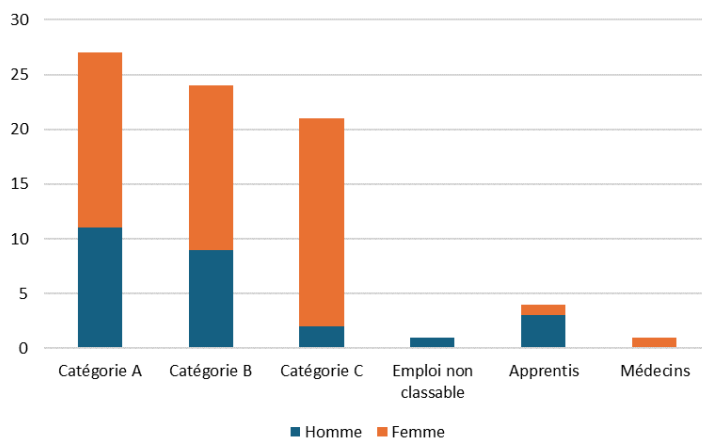
Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique et par genre au 31/12/2024

		Homme	Femme
Catégorie A	27	11	16
Catégorie B	24	9	15
Catégorie C	21	2	19
Emploi non classable	1	1	
Apprentis	4	3	1
Médecins	1		1
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>26</b>	<b>52</b>

Répartition des effectifs par catégorie



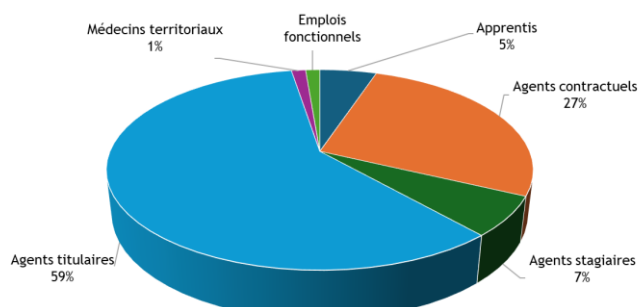
Répartition des effectifs par genre



Répartition des effectifs par type de carrière

Apprentis	4
Agents contractuels	21
Agents stagiaires	5
Agents titulaires	46
Médecins territoriaux	1
Emplois fonctionnels	1
<b>Total</b>	<b>78</b>

Répartition des effectifs par type de carrière

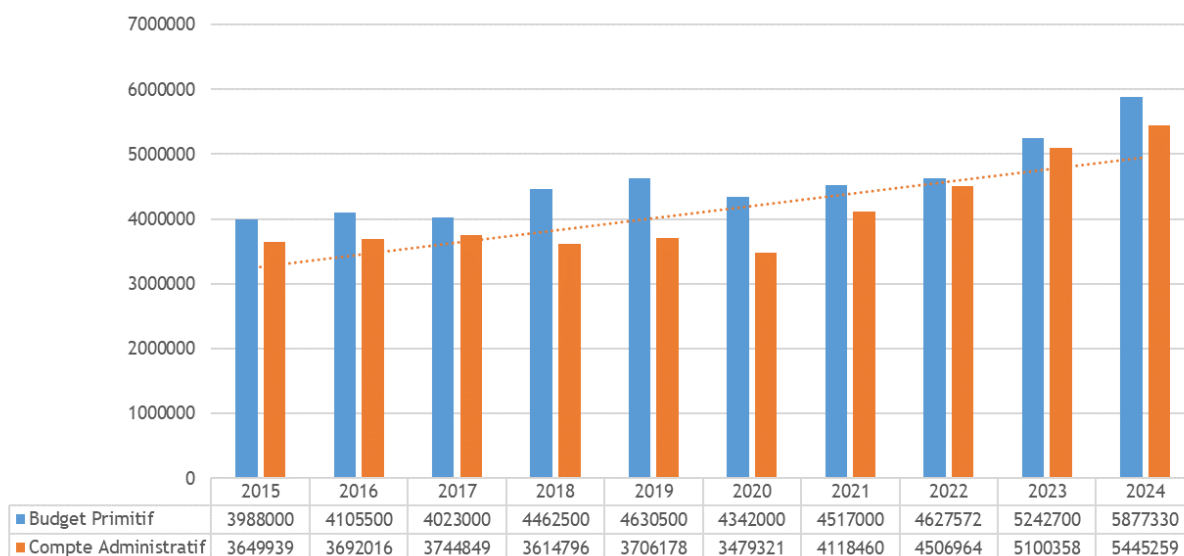


Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250129-25-01-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de réception préfecture : 29/01/2025

## 5.2. Dépenses de personnel

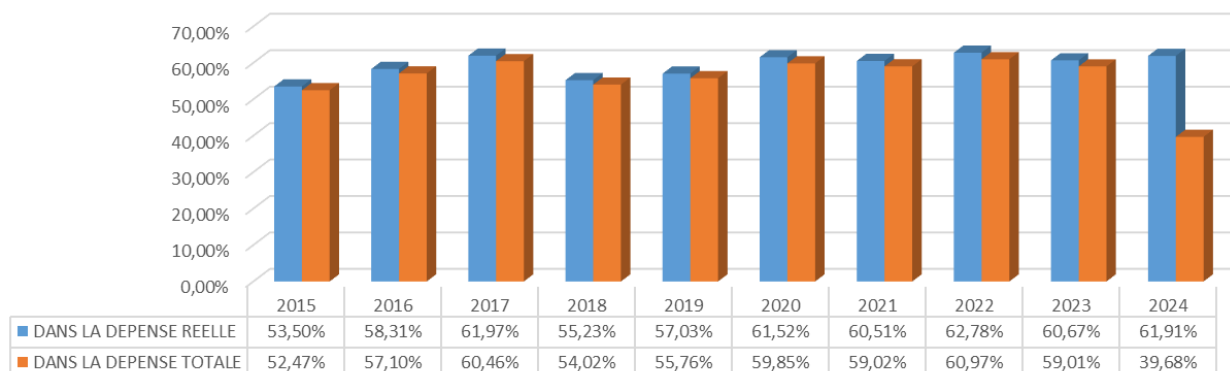
Concernant les dépenses de personnel, en 2024, les dépenses effectives représentent 93 % du montant budgété.

Evolution des charges de personnel



Les dépenses de personnel représentent près de 62 % des dépenses réelles de fonctionnement.

PART DES CHARGES DE PERSONNEL



## 5.3. Durée effective du travail

Depuis le 1er janvier 2024, le Centre départemental de gestion a mis en place de nouveaux rythmes de travail :

- dans un premier temps, un rythme de travail basé sur un cycle pluri-hebdomadaire de 37h30 (générant 15 jours de RTT) organisé sur 2 semaines avec une semaine de 5 jours travaillés avec le télétravail le vendredi (semaine A) et une semaine de 4 jours avec le vendredi en repos (semaine B) ;
- puis au cours de l'année 2024, 2 nouveaux cycles de travail pluri-hebdomadaires organisés également sur 2 semaines ont été proposés aux agents : un cycle pluri-hebdomadaire de 36h (générant 6 jours de RTT) et un autre de 35h (sans jour de RTT).

Également, de nouvelles plages horaires ont vu le jour afin d'avoir une plus grande amplitude de travail :

- Arrivée : 07h45 – 09h30
- Pause méridienne : de 40 minutes à 2 h (entre 12h00 et 14h00)
- Départ : 16h30 – 19h00

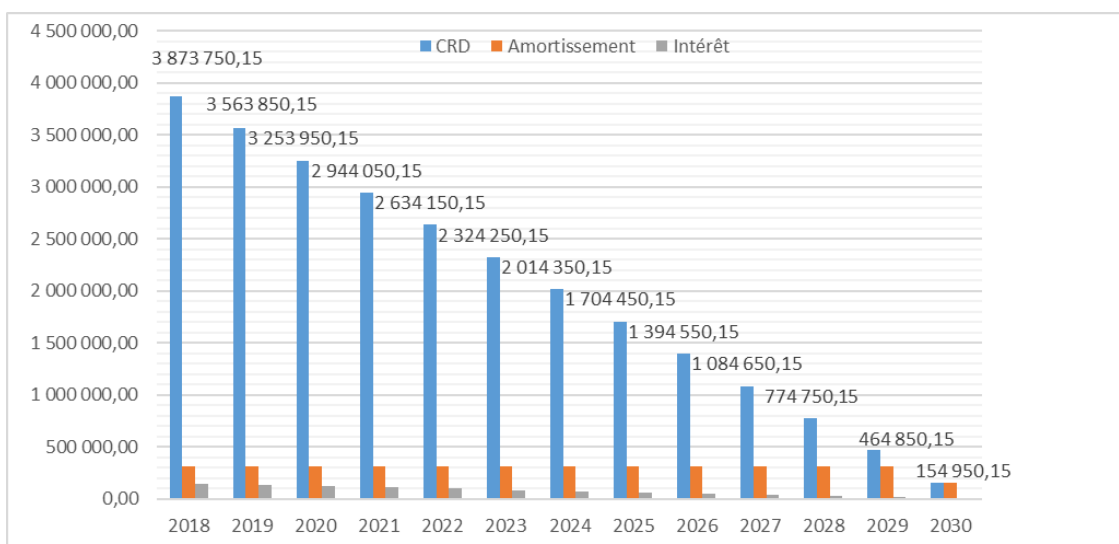
L'amplitude journalière est de 8h20 et de 4h10 pour une demi-journée.

## 5.4. Évolution prévisionnelle

Dans la continuité de la dynamique instaurée par la Présidente, l'année 2025 sera marquée par la réalisation des projets suivants :

- La mise en place d'une application de gestion permettant de disposer d'un outil de calcul des coûts de revient, de contrôle de gestion et de prospective financière.
- La création d'une mission de contrôle de gestion interne.
- Le déploiement d'un outil de gestion de la relation client (GRC).
- La mise en place d'une participation forfaitaire de 50 € mensuels pour tout agent adhérant au contrat de prévoyance proposé par le CDG77 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Les travaux d'aménagement d'une partie des locaux (création d'une salle de restauration et de bureaux au 3<sup>ème</sup> étage, aménagement de l'espace d'attente au rez-de-chaussée) et de mise en sûreté du bâtiment.
- La dématérialisation de la saisine et des dossiers du conseil médical départemental.
- La proposition de nouvelles prestations facultatives aux collectivités et établissements publics : prestation d'accompagnement à la constitution des dossiers de promotion interne, prestation de conseil sur la gestion de situations individuelles complexes et/ou la constitution de dossiers disciplinaires.
- La mise en place d'une véritable politique d'égalité professionnelle femme/homme au sein de l'établissement.

## 6. État de la dette



- Organisme prêteur : Crédit Agricole Brie Picardie
- Objet de l'emprunt : Acquisition et aménagement du siège du Centre de Gestion
- Capital emprunté : 11 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : 3.85%
- Capital restant dû (CRD) au 31/12/2024 : 1 704 450,15 €
- Date de la dernière échéance : 01/04/2030